

ORLÉANS

## Antoine Bardet, alias Fansolo, perd son procès contre Serge Grouard

■ La cour a confirmé l'ordonnance du juge des référés, estimant que le contenu du blog « Les amis de Serge Grouard » constituait une faute.

Il espérait bien convaincre la cour d'appel d'Orléans. Las. La chambre civile a confirmé, hier, l'ordonnance du juge des référés du tribunal de grande instance qui, le 8 octobre 2008, avait reconnu la responsabilité d'Antoine Bardet dans la création d'un blog destiné à moquer l'action de Serge Grouard, alors candidat UMP à sa propre succession à la mairie d'Orléans.

Sous le pseudonyme anonyme de Fansolo, Antoine Bardet, lui-même colistier du socialiste Jean-Pierre Sueur, a alimenté durant plusieurs mois un blog intitulé « Les amis de Serge Grouard ». Un

site ironique qui, selon l'intéressé, « ne contenait que des satires ou des caricatures émises dans des termes tout à fait admissibles en période électorale ».

### « Le niveau intellectuel des internautes »

C'était, en tout état de cause, l'argumentation défendue par Antoine Bardet, tant devant le juge des référés que devant la cour d'appel le 25 janvier, en appelant à la liberté d'expression et à la loi du 29 juillet 1881 qui en sanctionne les abus.

Faux ! répondait en retour Serge Grouard, pour qui le comportement d'Antoine Bardet s'apparentait à une faute susceptible d'engager sa responsabilité civile.

C'est cette seconde lecture que la cour d'appel a choisi de privilégier, quitte à donner une

image pas toujours valorisante des internautes : « Si le lecteur évolué fait très rapidement la part des choses et n'est pas abusé très longtemps par le procédé (...) la population des internautes n'a pas toujours un niveau intellectuel à la mesure des techniques nouvelles qu'elle maîtrise (...) il se trouvera nécessairement quelques éléments qui prendront les articles du blog au premier degré, ce qui est de nature à fausser la loyauté du processus électoral », estiment les magistrats de la cour.

Antoine Bardet devra payer 2.000 euros au titre des frais de justice. Serge Grouard a déjà fait savoir qu'il renonçait à la publication de la décision de la cour d'appel, aux frais du blogueur, « pour ne pas aggraver la situation financière de M. Bardet ».

Philippe Renaud.